



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Maine-et-Loire



Saumur, le

23 JAN. 2019

LD DACT
Copie OGS
DCTA

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030
49408 SAUMUR CEDEX

Vos réf. : Service Urbanisme Planification – Courrier du 03/01/2019

Nos réf. : FG.CP / 19.036

Objet : P.L.U Modification n°3 et modification simplifiée n°3 – Commune de Distré - Avis

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Distré.

Compte tenu des différents éléments fournis dans le dossier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis favorable** à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Gérard AUBRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Maine-et-Loire
5 rue Darwin – CS 80806 – 49008 ANGERS Cedex 01 – ☎ 02 41 22 61 00 – 📠 02 41 48 04 84
www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact49@artisanatpaysdelaloire.fr
SIRET : 130 020 688 00052